



FICHE INDIVIDUELLE D'ADHÉSION

SAISON 2021/2022

INFORMATIONS PATINEUR

Nom : _____ Adresse : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____ Code postal : _____
Lieu de naissance : _____ Ville : _____
Téléphone : _____
Sexe : Féminin Masculin Adresse mail : _____

INFORMATIONS REPRÉSENTANT LÉGAL

Qualité : Père Mère : _____ Adresse : _____
(Si différent de celle du patineur)
Nom : _____
Prénom : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Ville : _____
Profession : _____
Adresse mail (Obligatoire) : _____

INFORMATIONS MÉDECIN

Nom du médecin : _____ Téléphone : _____

PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Personnes à prévenir en cas d'urgence Père Mère : _____ Nom contact en cas d'urgence : _____
Téléphone 1 : _____ Téléphone 2 : _____

INFORMATIONS ALLERGIES

Allergie : Oui Non Quelle allergie : _____

Réservé club :

Groupe : _____ Nombre d'heures : _____

Créneau horaire : _____

Location de patins : Oui Non

AUTORISATION EN CAS D'URGENCES

Je délègue à toutes personnes mandatées par l'USOPA le pouvoir de signer toute autorisation d'intervention chirurgicale urgente, dans les cas où il me serait impossible de faire connaître mon avis suite à un accident pendant une séance du club :

Oui Non

AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

J'autorise l'USOPA à prendre des photos de moi ou de l'enfant dont je suis responsable dans le cadre de ses activités générales et à les diffuser à des fins de communication sportive à l'intérieur et / ou auprès des médias à l'occasion de manifestations assurant la promotion du club :

Oui Non

RESPONSABILITÉ DU CLUB ET SÉCURITÉ

Le club prend en charge les patineurs lorsqu'ils arrivent sur la glace : Le club décline donc toute responsabilité en cas d'accident arrivant hors de la glace: couloirs, vestiaires, escaliers... (Loi du CNS).

Il est, par ailleurs, rappelé que les patins ne sont mis qu'au moment de l'arrivée dans les vestiaires avant de monter sur la glace. Ils ne doivent en aucun cas être déjà portés (même avec des protèges lames) au moment d'arriver dans l'enceinte de la patinoire (risque de chutes).

FRAIS D'INSCRIPTION

Toute inscription est définitive pour la saison en cours. **Je suis informé qu'en cas d'annulation de cours pour des motifs techniques ou sanitaires, les cours ne seront pas remboursables.**

Les frais d'inscription comprennent : l'adhésion au club, la licence⁽¹⁾, les cours et la location de patins (si location).

En cas d'interruption sans motif médical nécessitant une absence prolongée, l'adhésion au club, la licence, les cours et la location de patins de sont pas remboursables.

Seules les absences ou interruption pour maladie ou blessure attestées par un certificat médical, donnent droit à un remboursement effectué au prorata du nombre de semaines au-delà du 15ème jour d'absence (à noter que seules les heures de cours sont concernées ; l'adhésion, la licence et la location ne sont pas remboursées).

Le représentant légal ou l'adhérent reconnaît avoir connaissance et accepte les modalités ci-dessus.

(1) La prise de licence est obligatoire pour toute pratique sportive. Son montant est fixé par l'assemblée générale de la Fédération Française des Sports de Glace.

Signature et faire précéder de la mention 'lu et approuvé'.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Photocopie Carte d'identité ou livret de famille (1^{ère} inscription)
- Certificat médical (uniquement pour les adultes)
- 2 photos d'identité
- 1 enveloppe timbrée (sans nom et adresse)

AUTRES INFORMATIONS

Fait à Orléans, le _____

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal